

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **10 octobre 2016**

Décision n° **CP-2016-1228**

commune (s) : Saint Genis Laval

objet : Plan de cession - Cession, à titre onéreux, de 4 parcelles de terrain nu situées avenue de Gadagne au profit de M. Gérard Constantin - Instauration d'une servitude de passage de canalisation sur la parcelle cédée - Instauration d'une servitude de cour commune sur la parcelle restant propriété Métropole

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Crimier

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : 30 septembre 2016

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : 11 octobre 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, MM. Berthilier, Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mme Brugnera, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à Mme Vullien), Colin (pouvoir à M. Abadie), Mmes Frier (pouvoir à M. George), Baume (pouvoir à M. Charles).

Absents non excusés : M. Barge.

**Commission permanente du 10 octobre 2016****Décision n° CP-2016-1228**

commune (s) :	Saint Genis Laval
objet :	<b>Plan de cession - Cession, à titre onéreux, de 4 parcelles de terrain nu situées avenue de Gadagne au profit de M. Gérard Constantin - Instauration d'une servitude de passage de canalisation sur la parcelle cédée - Instauration d'une servitude de cour commune sur la parcelle restant propriété Métropole</b>
service :	Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 27 septembre 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon les articles 1.1 et 1.5.

La Métropole de Lyon est propriétaire, avenue de Gadagne à Saint Genis Laval, de 13 parcelles de terrain nu, d'une superficie totale de 7 573 mètres carrés acquises à la Commune de Saint Genis Laval par acte en date du 3 juillet 2002, dans le cadre de l'opération d'aménagement de l'avenue de Gadagne à Saint Genis Laval.

La Métropole se propose de céder, au profit de monsieur Gérard Constantin, 4 parcelles de terrain nu constituant un talus, d'une superficie totale de 966 mètres carrés qui n'ont jamais été nécessaires au projet de voirie, à détacher des parcelles cadastrées CD 178, CD 179, CD 180 et CD 188, situées avenue de Gadagne à Saint Genis Laval.

A titre de servitude réelle et perpétuelle, quadrillée sur le plan de division ci-joint, en date du 27 mai 2016, la Métropole, propriétaire du fonds servant de la parcelle cadastrée CD 188p (g) va constituer, au profit du fonds dominant de la parcelle cadastrée CD 188 (j) (cédée à monsieur Gérard Constantin), une servitude de cour commune d'une largeur de 4 mètres sur une longueur de 25 mètres.

Il est également institué une servitude de passage de canalisation d'assainissement de diamètre 300 mm, impactant une emprise d'une longueur de 24 mètres environ, une largeur de 3 mètres et sur une profondeur de 1 mètre environ entre la génératrice supérieure de la canalisation et le niveau du sol, dont le fonds dominant constitue les parcelles cadastrées CD 110, CD 111, CD 112, CD 113, CD 114, CD 115, CD 116, CD 117, CD 118, CD 119, CD 120, CD 121, CD 122 et CD 153 situées chemin des Oliviers à Saint Genis Laval et formant le lotissement dit "Les Oliviers", et le fonds servant constituant la parcelle cadastrée CD 188p (j) (cédée à M. Constantin), figurant au plan de division en date du 27 mai 2016 ci-joint.

Aux termes du compromis, la cession de ces parcelles interviendrait au prix de 139 104 €, biens cédés libres de toute occupation ou location, admis par France domaine ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 27 juillet 2016, figurant en pièce jointe ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** la cession, au prix de 139 104 €, à monsieur Gérard Constantin, de 4 parcelles de terrain nu, à détacher des parcelles cadastrées CD 178, CD 179, CD 180 et CD 188, d'une superficie totale de 966 mètres carrés, situées avenue de Gadagne à Saint Genis Laval.

**2° - Approuve** l'instauration :

a) - d'une servitude de passage de canalisation sur la parcelle cédée constituant le fond servant, cadastrée CD 188p (j), dont le fond dominant constitue les parcelles cadastrées CD 110, CD 111, CD 112, CD 113, CD 114, CD 115, CD 116, CD 117, CD 118, CD 119, CD 120, CD 121, CD 122 et CD 153,

b) - d'une servitude de cour commune sur la parcelle restant propriété Métropole de Lyon constituant le fond servant, cadastrée CD 188p (g), dont le fond dominant constitue la parcelle cédée, cadastrée CD 188p (j).

**3° - Autorise** monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

**4° - La recette** correspondant à la valeur de la sortie du bien sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° OP09O1630, le 9 janvier 2012 pour la somme de 1 000 007 € en dépenses et 628 654,38 € en recettes.

**5° - La cession** patrimoniale sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2016 et donnera lieu aux écritures suivantes :

- produit de la cession : 139 104 € en recettes - compte 775 - fonction 844,

- sortie estimée du bien du patrimoine métropolitain : 11 043,23 € en dépenses - compte 675 - fonction 01 et en recettes - compte 2112 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 11 octobre 2016.**